

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 4 juillet 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Est absent: Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2019-0127 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2019-0128 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 juin 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

Liste des virements budgétaires pour le mois de mai 2019

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52114Ip*, R.C.A.5V.Q. 239 (Parc industriel de Beauport, 433, rue Fichet, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52114Ip*, R.C.A.5V.Q. 239 (Parc industriel de Beauport, 433, rue Fichet, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 32 et se termine à 17 h 34.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55162Ha et 55165Mb*, R.C.A.5V.Q. 240 (1851, avenue Yves-Montreuil, district de Robert-Giffard)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport*

sur l'urbanisme relativement aux zones 55162Ha et 55165Mb, R.C.A.5V.Q. 240 (1851, avenue Yves-Montreuil, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 34 et se termine à 17 h 38.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd et 51046Ha, R.C.A.5V.Q. 241 (Projet de développement résidentiel, rue Simone-Routhier, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd et 51046Ha, R.C.A.5V.Q. 241 (Projet de développement résidentiel, rue Simone-Routier, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 38 et se termine à 17 h 44.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2830, avenue Saint-David, lot 5 853 094, district de de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2830, avenue Saint-David, lot 5 853 094, district de de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les

personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0129 Demande de dérogation mineure - 2830, avenue Saint-David, lot 5 853 094 - Arrondissement de Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2019-073

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de ne pas accorder la dérogation mineure demandée, laquelle viserait à permettre l'installation d'une enseigne devant une fenêtre, alors que l'article 768 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, l'interdit, pour le motif suivant :

– Il est possible d'installer l'enseigne souhaitée à plusieurs autres endroits sur la façade concernée, et ce, de façon conforme à l'article 768.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1050, avenue Larue, lot 1 540 687, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1050, avenue Larue, lot 1 540 687, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0130 Demande de dérogation mineure - 1050, avenue Larue, lot 1 540 687 - Arrondissement de Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2019-074

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de ne pas accorder la dérogation mineure demandée, laquelle viserait à permettre l'installation d'une enseigne devant une fenêtre, alors que l'article 768 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, l'interdit, pour le motif suivant :

– Il est possible d'installer l'enseigne souhaitée à plusieurs autres endroits sur la façade concernée, et ce, de façon conforme à l'article 768.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demandes de dérogations mineures pour les propriétés sises au 1925, avenue Jean-De Clermont, lot 1 218 459, 2920, boulevard Monseigneur-Gauthier, lot 1 218 488 et 2954, boulevard Monseigneur-Gauthier, lot 1 218 501, district de Robert-Giffard

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et

l'effet de la demande de dérogation mineure pour les propriétés sises au 1925, avenue Jean-De Clermont, lot 1 218 459, 2920, boulevard Monseigneur-Gauthier, lot 1 218 488 et 2954, boulevard Monseigneur-Gauthier, lot 1 218 501, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0131 Demandes de dérogations mineures - lots 1 218 488, 1 218 501 et 1 218 459, avenue Jean-De Clermont et boulevard Monseigneur-Gauthier - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard

Monsieur le président Stevens Mélançon ordonne la suspension de la séance pour 5 minutes à 17 h 54.

Monsieur le président Stevens Mélançon réouvre la séance à 17 h 55.

Sur la proposition de Monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de reporter la prise de décision sur ce point de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur la rue du Vignoble, lots 1 501 694 et 1 501 695, district de Robert-Giffard

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur la rue du Vignoble, lots 1 501 694 et 1 501 695, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0132 Demande de dérogation mineure - Lots 1 501 694 et 1 501 695, rue du Vignoble - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2019-077

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée, laquelle vise à permettre une allée d'accès située sur les lots 1 501 694 et 1 501 695, contigus au lot 1 218 506 sur lequel est située l'aire de stationnement desservie par cette allée d'accès, sans qu'aucune case de stationnement ne soit située sur ces lots contigus, alors que l'article 611 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, prévoit qu'une telle allée d'accès doit desservir au moins une case de stationnement sur ces lots contigus.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 640, rue Marius-Fortier,

lot 5 833 193, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 640, rue Marius-Fortier, lot 5 833 193, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0133 Demande de dérogation mineure - 640, rue Marius-Fortier, lot 5 833 193 - Arrondissement de Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2019-078

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée, laquelle vise à permettre deux allées d'accès dont le niveau, sur au moins une portion et sur toute la largeur de ces allées d'accès, est d'au moins 0,100 mètre plus haut que le niveau de pavage de la chaussée qu'elle rejoint, alors que le niveau minimal est de 0,250 mètre, tel que prescrit à l'article 658 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Propositions

Gestion du territoire

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2019-0134 Versement de quatre (4) subventions dans le cadre du Programme de consolidation des initiatives communautaires famille - LS2019-238 (CT-2432794)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement de quatre (4) subventions dans le cadre du Programme de consolidation des initiatives communautaires famille pour un montant total de 9 967 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, selon les modalités prévues

au Programme :

- *Conseil de bassin de la rivière Beauport* : 2 200 \$
- *Entraide Agapè* : 3 484 \$
- *Le Pivot* : 3 500 \$
- *Sources Vives au coeur de la famille* : 783 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0135 **Versement d'une subvention de 500 \$ à l'organisme *Cuisine collective Beauport* - LS2019-243 (CT-2432767)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention de 500 \$ à l'organisme *Cuisine collective Beauport*.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0136 **Conclusion d'une nouvelle entente entre la Ville de Québec et « Le Pivot » relativement à l'entretien sanitaire des immeubles et des équipements récréatifs du Centre communautaire des Chutes, du Centre de loisirs le Pavillon Royal et le Centre de loisirs Ulric-Turcotte pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 - Arrondissement de Beauport (Dossier 61220) - AP2019-480 (CT-2432804)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente avec l'organisme « Le Pivot » relativement à l'entretien sanitaire des immeubles et des équipements récréatifs du Centre communautaire des Chutes, du Centre de loisirs le Pavillon Royal et le Centre de loisirs Ulric-Turcotte pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0137 **Subvention de 300 \$ à l'organisme *Club de tennis Fargy* pour souligner son 50^e anniversaire de fondation - LS2019-263 (CT-2433924)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 300 \$ au *Club de tennis Fargy* afin de souligner leur 50^e anniversaire de fondation.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA5-2019-0138 **Projet demandant à être exempté de l'obligation de fournir une case de stationnement requise par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4* pour l'immeuble localisé au 3, 5 et 7, rue de Massabielle - Arrondissement de Beauport - TM2019-166**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'exempter, conformément aux dispositions du Règlement R.C.A.5V.Q. 4, le propriétaire du terrain situé au 3, 5 et 7, rue de Massabielle, connu et désigné comme étant le lot 1 986 645 au cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) case de stationnement requise en vertu des dispositions du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, conditionnellement au paiement d'une compensation financière de 500 \$. Cette compensation devant être versée au plus tard 30 jours suivant l'adoption, par le conseil d'arrondissement, d'une résolution à cette fin et affectée au « Fonds de stationnement ».

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0139 **Ordonnance numéro O-189 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement au boulevard des Chutes - TM2019-149**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-189 de l'Arrondissement de Beauport, concernant la circulation sur le boulevard des Chutes relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA5-2019-0140 **Subvention de 750 \$ à l'Association de baseball de Beauport pour le « Tournoi provincial baseball Pee-Wee Beauport » - A5DA2019-038 (CT-2432439)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 750 \$ à l'Association de baseball de Beauport pour le « Tournoi provincial baseball Pee-Wee Beauport » qui a eu lieu du 25 au 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2019-0141 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone**

52114Ip, R.C.A.5V.Q. 239 (Parc industriel de Beauport, 433, rue Fichet, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-032

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52114Ip, R.C.A.5V.Q. 239 (Parc industriel de Beauport, 433, rue Fichet, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0142 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52114Ip, R.C.A.5V.Q. 239 (Parc industriel de Beauport, 433, rue Fichet, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)* - A5DA2019-032

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52114Ip, située à l'est de la rue Seigneuriale, au sud de la rue Ardouin, à l'ouest du boulevard Armand-Paris et au nord de la rue Clemenceau, afin que la marge latérale soit réduite à 1,5 mètre lorsqu'un bâtiment principal est implanté sur le lot.

CA5-2019-0143 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55162Ha et 55165Mb, R.C.A.5V.Q. 240 (1851, avenue Yves-Montreuil, district de Robert-Giffard)* - A5DA2019-034

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55162Ha et 55165Mb, R.C.A.5V.Q. 240 (1851, avenue Yves-Montreuil, district de Robert-Giffard)*.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0144 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55162Ha et 55165Mb, R.C.A.5V.Q. 240 (1851, avenue Yves-Montreuil, district de Robert-Giffard)* - A5DA2019-034

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 55162Ha et 55165Mb, situées approximativement à l'est de l'avenue Poulin, au sud du boulevard Sainte-Anne, à l'ouest de l'avenue Saint-Ulric et de son prolongement au sud et au nord de l'autoroute Dufferin-Montmorency. La zone 55165Mb est agrandie à même une partie de la zone 55162Ha afin d'appliquer sur cette partie du territoire les normes prescrites pour la zone 55165Mb. En outre, dans la zone 55165Mb, un bâtiment principal dérogatoire protégé qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur suivant une cause hors du contrôle du propriétaire, peut désormais être reconstruit ou réparé dans sa même forme et à son même emplacement ou à un emplacement conforme à certaines normes prévues au

règlement.

CA5-2019-0145 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd et 51046Ha*, R.C.A.5V.Q. 241 (Projet de développement résidentiel, rue Simone-Routier, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5DA2019-036](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd et 51046Ha*, R.C.A.5V.Q. 241 (Projet de développement résidentiel, rue Simone-Routier, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0146 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51022Hd et 51046Ha*, R.C.A.5V.Q. 241 (Projet de développement résidentiel, rue Simone-Routier, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5DA2019-036](#)**

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 51022Hd et 51046Ha situées à l'est de la rue Lionel Bélanger, au sud de la rue de Chasseforêt et de son prolongement à l'ouest, à l'ouest des rues des Arbustes et Germaine-Viger et au nord de l'avenue Sainte-Thérèse. La zone 51106Ha est créée à même une partie des zones 51022Hd et 51046Ha. Les usages autorisés dans cette nouvelle zone sont ceux des groupes H1 logement dans des bâtiments isolés d'au plus deux logements ou jumelés d'un logement et R1 parc. Les autres normes particulières applicables à l'égard de la zone 51106Ha sont indiquées dans la grille de spécifications qu'on retrouve à l'annexe II du règlement.

Adoption des règlements

CA5-2019-0147 **Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des sports de glace pratiqués sur une patinoire intérieure*, R.C.A.5V.Q. 238 - [LS2019-212](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des sports de glace pratiqués sur une patinoire intérieure*, R.C.A.5V.Q. 238.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0148 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa, R.C.A.5V.Q. 234 (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5DA2019-024](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51004Fa et 51012Fa*, R.C.A.5V.Q. 234 (Nouvelles normes de lotissement et assouplissement des normes régissant les droits acquis, secteur du boulevard Raymond, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0149 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha, R.C.A.5V.Q. 235 (Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-026](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 235 (Prolongement de la rue de la Mouzène, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0150 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogatoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - [A5DA2019-028](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51017Fa*, R.C.A.5V.Q. 236 (Rue de Grenelle, assouplissement des normes de droits acquis pour une implantation ou un lot dérogatoire, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0151 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip, R.C.A.5V.Q. 237 (Ajout du groupe d'usages C36 atelier de réparation, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-030](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52068Ip*, R.C.A.5V.Q. 237 (Ajout du

groupe d'usages C36 atelier de réparation, 581, rue Marius-Fortier, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 36 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement